

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP1999

Edition du
17 juin 2013

DANS CE NUMÉRO

Plus probant qu'un référendum, un vote de confiance (André Gavillet)

Avec ou sans «lex USA», il ne faut pas crier au voleur quand la victime cherche à récupérer son bien

Evasion fiscale: une page se tourne... enfin! (Lucien Erard)

Comment le Conseil fédéral a finalement compris où était l'intérêt de la Suisse

Enfin une stratégie pour garantir la pérennité des assurances sociales

(Jean-Daniel Delley)

Après l'échec des rustines, les orientations de la prévoyance sociale 2020 préconisent une approche globale et équilibrée

Apple n'est pas seul (Jean-Pierre Ghelfi)

Des centaines de milliards de bénéfices échappent à (presque) tout impôt

Fiscalité des entreprises: éviter le piège d'un fédéralisme destructeur (Lucien Erard)

Au chacun pour soi, préférer la prospérité commune et la cohésion du pays

Plus probant qu'un référendum, un vote de confiance

Avec ou sans «lex USA», il ne faut pas crier au voleur quand la victime cherche à récupérer son bien

André Gavillet - 17 June 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23719>

Les Chambres fédérales se prononcent en urgence sur le projet de loi surnommé *lex USA*. En principe, le Conseil fédéral aurait dû faire une proposition plus digne et réfléchie pour justifier pareille atteinte à la souveraineté helvétique.

Quoi de plus naturel que le désir d'être son propre maître. Maître chez soi. Les Suisses de la première alliance en ont fait un principe d'abord politique. Pas de juges étrangers!

De cette affirmation de souveraineté suisse, on découvre aussi les limites. Car l'étranger dont on refusait toute intervention, il existe à nos côtés. Il y a mille manières de régler ces «voisinages»: de la cohabitation à l'alliance! Des accords, des traités, des régions, des collaborations de toute nature, oui, mais pas de juges étrangers!

Actualité

Le Parlement suisse doit autoriser, à la demande des Etats-Unis, la transmission des renseignements bancaires nécessaires aux USA pour assurer la défense de leurs intérêts. Une telle livraison peut toucher des collaborateurs, notamment ceux qui surveillent les mouvements transfrontaliers.

Cette autorisation globale permettrait de régler tous les

cas pendants ou recherchés. Il y aurait ainsi unité dans les pratiques de l'impôt d'une part et de la sanction d'autre part. Tout le dispositif, les Américains le soulignent bien, dépendra du département fédéral de la justice. Quand on pense aux efforts de la justice suisse pour faire croire qu'une distinction entre la fraude et l'évasion fiscales pouvait être fondée...

Etat de droit

Le Conseil fédéral veut donner une image vertueuse de la réforme envisagée. Les banques ne travailleront qu'avec de l'argent propre, dont le client garantit l'honnêteté d'acquisition et d'emploi. Mais cette exigence, le gouvernement la fait dépendre du respect de certaines règles bancaires. Elles sont si évidentes que les banques, par engagement déontologique, en l'occurrence une [Convention de diligence](#), avaient spontanément accepté de les respecter. La trahison de cette Convention a été l'occasion d'observer la passivité et la complaisance de l'autorité à l'égard du monde bancaire.

Si le Conseil fédéral veut donner une autre image, il ne doit pas dépendre des humeurs des pays partenaires. Cette image doit résulter de notre droit. Notre autorité ne sera justifiable que fondée sur notre

propre législation et sur les accords internationaux auxquels nous avons souscrit.

Weissgeld

Les Américains estiment à juste titre que «l'argent fiscalement évadé» appartenant à un citoyen américain est imposable. Ils ne nous privent de rien en le faisant, les Suisses ne sont pas spoliés, ni «pillés».

Dès lors, le Conseil fédéral et le Parlement devront démontrer que la pratique est à la hauteur des engagements. Il faudra pour cela modifier la [loi sur les banques](#) et introduire une répression fiscale sévère envers ceux qui ne la respectent pas.

Si le Conseil fédéral veut être crédible, il doit refuser l'accord proposé par les Américains, tout en accompagnant son refus des preuves de sa lutte contre l'évasion fiscale.

Plus encore, il faudra faire voter le nouveau texte par le peuple, donc le soumettre à référendum. Et, si le peuple devait dire oui, il y aurait à dessiner cette nouvelle Suisse.

Le vote final sur les pratiques bancaires devrait exprimer un vote de confiance et, même si ce n'est pas prévu par notre Constitution, engager l'autorité du Conseil fédéral.

Evasion fiscale: une page se tourne... enfin!

Comment le Conseil fédéral a finalement compris où était l'intérêt de la Suisse

Lucien Erard - 15 June 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23700>

Nous sommes au début des années 90. Le chef du département des finances, Otto Stich, reçoit Christiane Scrivener, commissaire européenne en charge de la fiscalité.

Elle lui explique combien l'Union européenne a besoin que la Suisse ouvre les comptes bancaires des citoyens européens pour pouvoir lutter efficacement contre la fraude et l'évasion fiscales. La réponse est cinglante: ayez, comme nous, un impôt anticipé et personne n'échappera plus au fisc.

Même tentative, un an plus tard lors de la visite, toujours en tête-à-tête, de Leon Brittan, commissaire à la concurrence et aux institutions financières. Ce dernier remarque que notre impôt anticipé laisse bien des échappatoires, à commencer par le fait que les emprunteurs étrangers n'y sont pas soumis, ce qui permet aux Européens de placer leur argent en Suisse en franchise d'impôt. Mais l'objet de la visite est de faire comprendre que l'existence d'une place financière totalement étanche, au cœur de l'Europe, empêche les pays membres de contrôler, comme le prévoit leurs législations adoptées démocratiquement, les revenus de leurs concitoyens et par là de prélever l'impôt de façon équitable.

Le Conseil fédéral a-t-il été sensible à ces plaidoyers qui n'étaient d'ailleurs assortis d'aucune menace? En tout cas, il n'en a rien fait.

Difficile de prélever l'impôt, notamment des plus riches, sans un minimum de contrôles, contrôles impossibles à imposer aussi longtemps que la Suisse refusait d'y participer et offrait le refuge de ses banques à tous ceux qui voulaient minimiser leur charge fiscale. Vu aussi comme une concurrence déloyale, le secret bancaire suisse a tout simplement interdit à l'Union européenne d'adopter l'échange automatique d'informations, trois pays, directement concurrents de la Suisse, bloquant systématiquement tout consensus.

D'où la décision de considérer comme équivalent, à titre provisoire, un impôt à la source sur les revenus des capitaux, comme l'avait suggéré Otto Stich, partant de l'idée que notre pays pourrait s'y rallier et lever ainsi l'opposition de la Belgique, du Luxembourg et de l'Autriche, autorisés également à y recourir.

La Suisse, qui en avait pourtant l'expérience, n'a guère été associée à la définition de cet impôt à la source qui présente bien des lacunes, à commencer par le fait qu'il n'impose que

les revenus des capitaux, alors que l'évasion fiscale porte d'abord et essentiellement sur l'origine, non déclarée, de ces capitaux déposés dans nos banques. Il aurait fallu alors proposer notre concept, ce qu'on a fini par faire, mais trop tard, avec Rubik, et toujours dans le seul but d'éviter l'échange automatique d'informations.

Ce long combat d'arrière-garde s'est terminé le 14 juin avec la décision du Conseil fédéral de suivre les [recommandations](#) de son groupe d'experts de participer, cette fois activement, à la définition de l'échange d'informations et à sa mise en place, à condition que tous les pays s'y associent.

Pourquoi ce revirement? On le doit d'abord aux banquiers qui ont compris que la loi suisse ne les protégeait plus lorsqu'ils violent le droit des pays de leurs clients. Les débats sur la *lex USA* en sont la preuve. Encore faut-il que leurs clients respectent ce droit, d'où la stratégie de l'argent propre, corollaire d'un Rubik qui devait régler le passé. Mais ils ont vite compris aussi qu'ils n'avaient pas les moyens de vérifier eux-mêmes si les fonds déposés avaient bien été déclarés, surtout après que les délits fiscaux deviennent des infractions préalables au blanchiment d'argent, punissables pénalement.

Leur ralliement à l'échange automatique d'informations, en définitive plus simple à appliquer, résulte aussi de l'acceptation de l'accord Fatca par la Suisse ([DP 1979](#)); on voit mal comment on refuserait encore longtemps l'équivalent à l'Union européenne et au G20.

Reste maintenant à nos banques à s'adapter aux nouvelles règles du jeu.

Les besoins financiers des pays européens sont tels qu'ils sont aujourd'hui prêts à prendre des mesures draconiennes contre ceux qui refuseraient de les aider à lutter contre la fraude

et l'évasion fiscale. Le Conseil fédéral en a pris conscience avant, pour une fois, d'être mis sous pression ([DP 1998](#)). Reste au monde politique et à l'opinion publique à comprendre qu'il y va de notre intérêt et qu'il n'y a pas d'autres choix.

Enfin une stratégie pour garantir la pérennité des assurances sociales

Après l'échec des rustines, les orientations de la prévoyance sociale 2020 préconisent une approche globale et équilibrée

Jean-Daniel Delley - 16 June 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23709>

Les démêlés des banques helvétiques avec la justice américaine, l'agonie du secret bancaire et les ajustements fiscaux réclamés à la Suisse par l'Union européenne monopolisent l'actualité. N'oublions pas pour autant d'autres dossiers, plus importants encore pour la vie quotidienne de la population et en attente de solutions durables.

En particulier celui de la prévoyance sociale, au point mort depuis plus d'une décennie, quand bien même l'évolution démographique comme la situation économique imposent réflexions et réformes. Ni les projections apocalyptiques ni les tentatives de réformes ponctuelles ne sont parvenues à sortir le dossier de la prévoyance sociale de sa torpeur.

En [1996](#), un groupe de travail de l'administration fédérale prévoyait un trou de 15 milliards dans les caisses de l'AVS à l'horizon 2010. Pour faire face à cette sombre perspective, sont aussitôt apparues des propositions d'élévation de l'âge de la retraite et d'augmentation des cotisations et de la fiscalité.

En réalité, en 2010 les comptes de l'AVS ont bouclé avec un excédent de deux milliards. Les experts d'alors n'avaient pas compté sur la forte immigration et l'engagement accru des femmes dans la vie professionnelle. Et actuellement, le fonds AVS est toujours bénéficiaire.

Dès lors, comment rendre crédibles des besoins futurs de financement? Des besoins qui sont déterminés aussi bien par

la situation économique que la démographie et l'évolution du marché du travail, tous facteurs qui peuvent varier dans des directions inattendues.

Jusqu'à présent, la stratégie de l'adaptation a consisté à procéder par des réformes ponctuelles: augmentation de l'âge de la retraite pour l'AVS, abaissement du taux de conversion pour la prévoyance professionnelle (LPP). Ce bricolage - une rustine par ci, une rustine par là - n'a jamais reçu l'aval populaire et même le Parlement se révèle incapable de dégager une majorité. La 11e révision de l'AVS, tout comme un relèvement de la TVA, furent sèchement rejetés en votation populaire en 2004. En 2010, c'est au tour du Parlement d'enterrer cette 11e révision. Et la même année, une très

nette majorité populaire refuse de réduire le taux de conversion LPP.

Ces échecs successifs s'expliquent par le déséquilibre des projets en cause: pas de mesures pour flexibiliser l'âge de la retraite en compensation de l'élévation de l'âge de la retraite des femmes; une réduction du montant des rentes pour assainir le deuxième pilier. *A contrario*, la première révision de la LPP a été approuvée par le Parlement et n'a pas fait l'objet d'un référendum: l'abaissement du taux de conversion n'a pas conduit à une baisse des rentes et le temps partiel - touchant d'abord les femmes - a été mieux pris en considération.

La droite ne semble pas comprendre la leçon. En matière d'AVS, elle propose de traiter en urgence l'élévation de l'âge de la retraite des femmes et préconise d'introduire un frein à l'endettement. Deux réformes qui n'ont aucune chance devant le peuple. Et il n'est pas sûr que l'initiative de l'Union syndicale suisse [AVSplus](#) - des rentes augmentées de 10% - trouve un large appui, tant le financement prévu est aléatoire.

Piloté par Alain Berset, le dossier prend maintenant un nouveau cours. Il s'agit de mettre simultanément sur la table les premier et deuxième piliers, d'en assurer le financement à terme tout en maintenant le niveau des

rentes. Tels sont les trois principes définis par le Conseil fédéral.

Sur la base des [orientations](#) du gouvernement, le département de l'intérieur va incessamment présenter les lignes directrices de la prévoyance sociale 2020. Seront alors disponibles les éléments d'une réforme qui ne se fera qu'au travers d'une négociation où devront s'équilibrer avantages et inconvénients des mesures préconisées. Là est l'urgence. Non pas se focaliser sur tel ou tel point - âge de la retraite, frein à l'endettement, taux de conversion. Mais réfléchir au futur de la prévoyance sociale, afin d'en assurer la pérennité en construisant un consensus. Voilà ce qu'on nomme une stratégie.

Apple n'est pas seul

Des centaines de milliards de bénéfices échappent à (presque) tout impôt

Jean-Pierre Ghelfi - 12 June 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23687>

Le Sénat américain s'est ému récemment du fait que la multinationale Apple ait [«optimisé»](#) ses charges fiscales de manière à les alléger fortement, tant aux Etats-Unis que dans d'autres pays. Starbucks fait de même. Et Amazon aussi. Ces pratiques sont en fait monnaie courante (si l'on ose dire) de la part de toutes les grandes entreprises, qu'elles soient américaines, européennes ou autres.

L'ONG américaine *Citizens for*

Tax Justice (CTJ) vient de publier un bref rapport intitulé [Apple is not alone](#). Sur la base des indications fournies par 290 des 500 plus grandes entreprises figurant sur la liste établie par la revue *Fortune*, CTJ estime que si les bénéfices déposés auprès de succursales domiciliées généralement dans des paradis fiscaux, tels que l'Irlande, le Luxembourg, les îles Caïman, les Bermudes, Singapour, Jersey, etc., étaient taxés au taux de 35% prévu aux Etats-Unis, les revenus

encaissés au titre de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales augmenteraient de près de 500 milliards de dollars.

Relevons que ces multinationales ne font rien de contraire à la loi américaine. Celle-ci prévoit que les bénéfices réalisés à l'étranger et qui y sont réinvestis ne sont pas imposables aux Etats-Unis. Et rien d'illégal non plus si ces bénéfices réalisés en dehors des Etats-Unis sont déclarés dans des pays qui ne prélèvent

pas, ou que très peu d'impôts sur les bénéfices réalisés à l'étranger.

CTJ tire de ses observations une conclusion simple: il faut que tous les bénéfices réalisés par les grandes sociétés américaines soient taxés à 35%, dont elles pourront déduire les impôts effectivement payés à l'étranger.

La Suisse, terre d'accueil

Le rapport de CTJ ne mentionne pas la Suisse. Pourtant, à ce que l'on sait des pratiques cantonales dans notre pays en matière d'imposition des bénéfices réalisés à l'étranger, il ne fait

pas de doute qu'une partie des milliards de bénéfices obtenus par des entreprises étrangères trouvent aussi chez nous une terre d'accueil fiscalement avantageuse. L'Union européenne s'est saisie du problème depuis quelques années et nous demande de cesser ces pratiques fiscales qu'elle considère comme déloyales.

Après avoir fait traîner en longueur l'Union européenne (il y a encore quelques années, le Conseil fédéral acceptait de «discuter» de ces questions, mais pas de «négocier»), des propositions concrètes ont commencé d'être transmises à Bruxelles, en précisant qu'il

faudra bien compter cinq ou six ans avant qu'elles ne puissent être mises en application, compte tenu des procédures démocratiques en vigueur dans notre pays.

La patience européenne est manifestement plus grande que celle des Etats-Unis. Mais elle n'est pas non plus infinie. Nous sommes toujours très forts, en Suisse, pour appeler au respect de nos procédures démocratiques. Mais manifestement beaucoup moins lorsqu'il s'agit de mettre en pratique des règles du jeu plus loyales - de se conformer au respect de ce que, dans d'autres contextes, nous demandons: le *same level playing field* ([DP 1997](#)).

Fiscalité des entreprises: éviter le piège d'un fédéralisme destructeur

Au chacun pour soi, préférer la prospérité commune et la cohésion du pays

Lucien Erard - 11 June 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23678>

Sous la pression de l'Union européenne, la Suisse a enfin compris qu'elle devait imposer les bénéfices acquis à l'étranger au même taux que ceux acquis en Suisse.

Mais à quel taux: trop haut, les sociétés s'en iront; trop bas, c'est la ruine des finances publiques. Ce sont les cantons, à qui la Confédération interdit d'imposer les bénéfices étrangers des sociétés internationales à statut spécial (*holding*, sociétés de domicile

et sociétés mixtes), qui devraient en décider.

Certains, à l'exemple de Neuchâtel qui abrite très peu de gros contribuables locaux, pourront s'aligner sur les taux très bas de Suisse centrale sans hypothéquer leurs finances publiques. Ceux qui aujourd'hui déjà connaissent un taux très modéré s'appliquant à de nombreuses sociétés à statuts spéciaux risquent d'en perdre peut-être une partie. Mais ils vont

encaisser des sommes faramineuses de celles qui resteront. Bien que leurs taux d'impôt soient hautement compétitifs au plan international, ils pourraient donc envisager de l'abaisser encore.

Mais les cantons qui connaissent un taux d'imposition relativement élevé et abritent des entreprises qui contribuent de manière importante à leurs ressources fiscales - Genève, Vaud, Bâle,

Zurich notamment - ne pourraient s'aligner sur les taux de Suisse centrale sans subir de grosses pertes de revenu.

Avec le départ d'un certain nombre de sociétés à statut spécial, la Confédération, qui elle impose leurs bénéficiaires à 8,5% et en tire la moitié de ses recettes sur l'imposition des personnes morales, perdra inévitablement une partie de ses ressources. Les cantons, qui conservent 17% de l'impôt fédéral direct, également.

Pour tous les acteurs - Confédération, cantons - l'inconnu reste la réaction de ces milliers de sociétés, toutes très mobiles, face à l'augmentation inévitablement très substantielle de leurs impôts. Pour beaucoup d'entre elles, la Suisse présente bien d'autres avantages que la fiscalité, et les pays avec des taux compétitifs ne sont ni nombreux ni très attirants.

Dans le poker menteur où se joue l'avenir économique de la Suisse, les fronts se dessinent progressivement. La droite, fidèle à son idéologie, mise sur les baisses d'impôts et la concurrence fiscale.

[Economiesuisse](#) également. Les conséquences sur les finances publiques les laissent indifférents.

Pour continuer d'attirer des sociétés, Berne table sur le [maintien de certains statuts spéciaux](#), pourtant déjà contestés au plan européen: taux réduit pour les revenus de la propriété intellectuelle,

impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts notamment.

La menace qui pèse sur les finances publiques des cantons et communes est à prendre au sérieux. Quand Genève ou Zurich envisagent une imposition des bénéficiaires des personnes morales à 13 ou 14%, cela devrait signifier qu'ils s'imaginent qu'une bonne partie des sociétés qui y ont leur siège risquent de se déplacer à Chypre, en Bulgarie ou en Irlande. A 16%, s'ajouteraient la Lituanie et la Lettonie, à 17% la Roumanie et Hong Kong. Ce n'est évidemment pas à ces concurrents qu'ils songent, mais bien plutôt à Meggen dans le canton de Lucerne (11,32%) et plus généralement aux cantons de Zoug, Obwald, Schwyz, Lucerne notamment.

Voulons-nous ruiner une partie des cantons et communes, remettre en cause leur politique sociale, de l'éducation, de la santé, sous prétexte de préserver l'autonomie cantonale et la concurrence fiscale? C'est pourtant la solution envisagée par le Conseil fédéral qui semble vouloir laisser chaque canton se débrouiller seul.

C'est oublier que ces sociétés étaient jusqu'à présent imposées au même taux partout en Suisse puisque soumises, pour l'essentiel de leur revenu imposable, au seul taux de 8,5% de l'impôt fédéral direct. Ouvrir ce secteur à la concurrence fiscale intercantonale, même en prévoyant de revoir la

péréquation financière, c'est déclencher une guerre fratricide dévastatrice, et contraindre les cantons ayant des taux d'imposition des personnes morales relativement élevés à les réduire drastiquement sous peine de perdre un grand nombre de sociétés et d'emplois.

Le conseiller national Roger Nordmann propose [une solution simple](#) pour supprimer cette concurrence néfaste: pour s'en tenir à un taux unique comme actuellement, il s'agirait d'augmenter à 16% l'impôt fédéral direct des personnes morales, soit une charge fiscale de 14,5%, et de supprimer ou de réduire à 2 ou 3% l'impôt cantonal. Les recettes supplémentaires ainsi perçues par la Confédération seraient redistribuées aux cantons.

Bien que le [rapport](#) du département fédéral des finances écarte cette possibilité, rien n'empêcherait la Confédération d'harmoniser les taux d'impôts cantonaux sur les personnes morales ou de fixer au moins un taux minimal, et de revoir parallèlement la péréquation financière à laquelle les cantons, qui verraient leurs recettes fiscales augmenter substantiellement, pourraient participer plus largement.

Qu'attendent les grands cantons, directement menacés, pour en prendre l'initiative? Qu'attend le Conseil fédéral pour agir alors que les buts de la Confédération - prospérité

commune et cohésion du pays – sont en danger? Croire, comme les experts du Conseil fédéral, que nous avons de nombreuses années pour nous adapter, c'est ignorer les difficultés financières de nos partenaires

et leur détermination à voir disparaître les privilèges fiscaux que nous offrons à nombre de leurs entreprises.

Or ces partenaires peuvent demain dénoncer les accords de double imposition et

imposer eux-mêmes les bénéfices réalisés chez eux par les sociétés ayant déplacé leur siège en Suisse. C'est d'ailleurs ce que [recommande](#) la Commission européenne aux pays membres.

Index des liens

Plus probant qu'un référendum, un vote de confiance

<http://www.swissbanking.org/fr/20080410-vsbcwe.pdf>

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19340083/index.html>

Evasion fiscale: une page se tourne... enfin!

<http://www.efd.admin.ch/dokumentation/zahlen/00578/02728/index.html?lang=fr>

<http://www.domainepublic.ch/articles/22349>

<http://www.domainepublic.ch/articles/23620>

Enfin une stratégie pour garantir la pérennité des assurances sociales

<http://www.bsv.admin.ch/praxis/forschung/publikationen/index.html?lang=fr&download=NHZLpZig7t,lnp6l0NTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCDd4B,hGym162dpYbUzd,Gpd6emK2Oz9aGodetmqaN19XI2ldvoaCUZ,s-.pdf>

<http://www.initiative-avs.ch/2013/03/lancement-de-linitiative-populaire-avsplus-renforcer-lavs-ce-modele-a-succes/>

<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/28771.pdf>

Apple n'est pas seul

http://lemonde.fr/technologies/article/2013/05/21/apple-accuse-de-detournements-d-impots_3400356_651865.html

http://ctj.org/ctjreports/2013/06/apple_is_not_alone.php#.UbCMQ-C9pyM

<http://www.domainepublic.ch/articles/23582>

Fiscalité des entreprises: éviter le piège d'un fédéralisme destructeur

http://www.economiesuisse.ch/fr/PDF%20Download%20Files/2013-06-03_Etude_fiscalit%C3%A9%20des%20entreprises%20suisses.pdf

http://www.letemps.ch/Page/Uuid/b90ed91c-cd4f-11e2-aca0-fdffa42896eb/Fiscalit%C3%A9_des_entreprises_les_dangers_de_la_strat%C3%A9gie_suisse#.Ua7rUED0Hh4

<http://www.sp-ps.ch/fre/Medias/Service-de-presse/Service-de-presse-Edition-actuelle/Pour-une-imposition-equitable-des-entreprises-dans-toute-la-Suisse#.UaePCrXrjA.email>

http://www.efd.admin.ch/themen/steuern/02720/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp6l0NTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCDe4F_fGym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--

http://ec.europa.eu/taxation_customs/resources/documents/taxation/tax_fraud_evasion/c_2012_8805_fr.pdf